

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIAS - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 015-444/12/CC

**■ Approbation du bilan d'opération confiée par Marseille Provence Métropole à Erilia dans le cadre de la réalisation de la rue des Malouins à Plan d'Aou, Marseille 15ème arrondissement
DHCS 12/8140/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes, la Ville de Marseille a confié par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2000, à la Société Anonyme d'HLM Provence Logis, une convention de mandat pour réaliser la rue des Malouins en cohérence avec la réhabilitation et les projets de construction d'immeubles neufs entrepris par cette société, également propriétaire de l'emprise de la voie destinée à devenir publique.

Etant donné la création de la Communauté urbaine, sa compétence en matière d'aménagement de l'espace et le programme d'aménagement de cette voie, la substitution de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la Ville de Marseille a été décidée.

C'est pourquoi, par délibération HAP 1/407/BC du 19/10/2001, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de mandat n° 02/1026, entre MPM et la société Provence Logis, relative au projet d'aménagement du Plan d'Aou/Saint Antoine – réalisation de la rue des Malouins – 13015 Marseille et pour une durée de 48 mois.

Le budget initial était de 491 000 euros comprenait les coûts de maîtrise d'œuvre, les prestations techniques diverses, les travaux et rémunérations du mandataire à un taux de 3.5 %.

Par délibération HAP 1/114/BC du 15 mars 2002, le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention mandat n° 02/1026 relatif au changement de dénomination de la société Provence Logis devenue la société Erilia.

Après approfondissement des études, il s'est avéré indispensable d'adapter le projet initial pour améliorer la sécurité des piétons et pour créer des places de stationnement supplémentaires ; ceci a engendré une augmentation du budget initial du projet.

En conséquence, par délibération HAP 1/209/BC du 24/03/2005, le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant n° 2 à la convention mandat n° 02/1026 relatif à l'augmentation du montant initial de la convention de 372 000 euros.

La convention passe donc de 491 000 euros à 791 000 euros.

Différents aléas dans la mise en œuvre du projet ont conduit, ensuite, à la prorogation du délai de réalisation.

Et par délibération HAP 1/868/07/BC du 08/10/2007, le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant n°3 à la convention mandat n° 02/1026 relatif la prorogation du délai jusqu'à la délivrance du quitus de l'opération par Marseille Provence Métropole.

Aujourd'hui, le projet d'aménagement du Plan d'Aou/Saint Antoine – réalisation de la rue des Malouins à Marseille confié à Erilia est réalisé.

Le bilan de l'opération fait apparaître une diminution des dépenses effectuées par la société Erilia dans le cadre du mandat de réalisation de la rue des Malouins de 3 301, 39 euros.

Les opérations préalables à la réception des ouvrages réalisés ont été effectuées par le mandataire et son entreprise en présence des services de Marseille Provence Métropole compétents le 29 juin 2009 et la levée des réserves a été prononcée le 21 juillet 2009, par le mandataire.

Le procès verbal du constat contradictoire de l'état des lieux a été dressé le 25 mai 2012 par les services de Marseille Provence Métropole compétents et le mandataire Erilia.

Il convient maintenant d'approuver le bilan définitif, joint en annexe, pour ses missions et de percevoir le solde en faveur de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, d'un montant de 3 301,39 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La Loi MOP 85/704 du 12 juillet 1985 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du Conseil de Communauté du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 21 décembre 2000 ;
- La délibération HAP 01/407/B du Conseil de Communauté du 19 octobre 2001 approuvant la convention ;
- La délibération HAP 1/114/B du Conseil de Communauté du 15 mars 2002 approuvant l'avenant n° 1 ;
- La délibération HAP 1/209/BC du Conseil de Communauté du 24 mars 2005 approuvant l'avenant n°2 ;
- La délibération HAP 2/819/CC du Conseil du Communauté du 10 octobre 2005 approuvant la convention Plan d'Aou/St Antoine/ La Viste avec l'ANRU ;
- Le procès-verbal du constat contradictoire de l'état des lieux effectué le 25 mai 2012 par Erilia et les services communautaires compétents ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'Erilia a arrêté le projet d'aménagement de rue des Malouins, en accord avec les services communautaires compétents, sans date de mise en œuvre prévisible ;
- Que la réception des ouvrages réalisés par le mandataire, son entreprise et les services de la Communauté urbaine compétents a été effectuée le 29 Juin 2009;
- Que la levée des réserves a été prononcée le 21 juillet 2009 et la garantie de parfait achèvement prononcée le 21 juillet 2010 ;
- Que la mission confiée à Erilia est terminée ;
- Qu'il convient, désormais, d'approuver le bilan définitif, joint en annexe, et de percevoir le solde en faveur de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, d'un montant de 3 301,39 euros ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de clôture ci-annexé, faisant apparaître un solde à reverser en faveur de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, d'un montant de 3 301,39 euros.

Article 2 :

La recette résultante sera imputée sur le Budget Principal - Sous-politique C310 – Fonction 824 - Nature 237.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI